



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Notre société considère le respect de l'environnement et l'objectif de développement durable comme des éléments stratégiques à poursuivre dans la performance de son activité. Dans le même temps, il vise à garantir un renforcement de la conscience environnementale et de la responsabilité de toutes les personnes qui y travaillent.

Afin de mettre en œuvre ces principes, l'entreprise s'engage à:

- ✿ (A1) respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que les engagements pris volontairement en matière d'environnement;
- ✿ (A2) prévenir les formes de pollution causées par les activités de l'entreprise;
- ✿ (A3) améliorer continuellement le système de management environnemental et ses performances.
- ✿ (A4) surveiller en permanence sa performance environnementale;
- ✿ (A5) sélectionner les produits chimiques à utiliser en tenant compte de leur danger pour l'environnement;
- ✿ (A6) optimiser la consommation d'eau;
- ✿ (A7) minimiser la consommation d'électricité, notamment en augmentant la production d'énergie à partir de sources renouvelables;
- ✿ (A8) maintenir sous contrôle les émissions et les rejets causés par les activités de l'entreprise;
- ✿ (A9) améliorer les impacts causés par l'utilisation de véhicules (consommation de carburant, émissions dans l'atmosphère);
- ✿ (A10) mettre en œuvre la différenciation et la bonne gestion des déchets, en favorisant leur valorisation dans la mesure du possible;
- ✿ (A11) adopter des mesures pour maîtriser les impacts associés à de possibles situations d'urgence environnementale;
- ✿ (A12) satisfaire aux exigences de conformité identifiées par l'analyse de contexte;
- ✿ (A13) assurer la sensibilisation et la promotion de l'implication de son personnel afin que les principes de la politique environnementale actuelle soient mis en œuvre dans le cadre du processus de croissance et de développement culturel de l'entreprise;
- ✿ (A14) favoriser les achats "VERTS", s'ils sont économiquement et productivement durables.

La Société élabore périodiquement, conformément à ces politiques, des objectifs d'amélioration de la qualité, de la santé et de la sécurité au travail et de l'environnement, en tenant compte:

- ✿ les exigences légales applicables;
- ✿ leurs propres risques pour la santé et la sécurité au travail;
- ✿ ses aspects environnementaux significatifs;
- ✿ leurs propres besoins opérationnels;
- ✿ le point de vue des parties intéressées;
- ✿ tout autre aspect de nature technique et économique.

La poursuite des objectifs exprimés requiert la participation de tous les membres et du personnel: ceci est réalisé grâce à l'information et à la formation continues de chacun, en fonction de leurs tâches et de leurs compétences.

Les méthodes de production, les technologies adoptées, les responsabilités, l'autorité et les relations mutuelles du personnel ont été définies et organisées de manière à constituer une base solide et bien ramifiée, suffisamment souple pour accepter immédiatement les innovations venant de l'extérieur. optique d'amélioration continue du système.

Je suis conscient que la réalisation de cet objectif n'est possible qu'avec le plus grand engagement de chacun de nous.

L'Unique Administrateur

CAV. EMILIO GIOVETTI s.r.l.

LUCA CIONI

Il Legale Rappresentante